



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 juillet à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

**Etaient présents :**

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints

Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Rémi PELLETIER, Guy BONGIORNO, Philippe DELMOTTE, conseillers

**Était absent représenté :**

Pascal BRAUN par Pascal HIRAUX

**Etaient absents excusés :**

Mikael HOUREZ, Clémence MIQUEL-TRANCHÉ, Jean-Pierre AUBRY

Isabelle GUERROUDJ est élue secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS :**

1. Budget : Décision modificative n°2
2. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins
3. Avis sur le retrait de la Commune de Compans du SMAEP de la Goële
4. Modification des tarifs de location du Foyer Rural

Point d'information de M. Le Maire

Questions diverses

## **1. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'état déplorable de la rue de la Ferme d'en bas et explique qu'il a décidé de lancer une étude en vue de son réaménagement.

Pour commencer, il a mandaté la société DML pour établir un plan topographique de la rue ainsi qu'une division de la parcelle ZC 155.

Cette opération et ses dépenses n'ont pas été prévues au budget 2025.

De ce fait, il est nécessaire de créer l'opération « Aménagement Rue de la Ferme d'en bas » et de prendre la décision modificative suivante :

- |   |               |
|---|---------------|
| • compte 2135 (Installation générale) - op 10 Voirie :  | - 30 000.00 € |
| • compte 212 (Agencement et aménagement de terrain) -<br>op 31 Aménagement Rue de la Ferme d'en Bas : | + 15 000.00 € |
| • compte 231 (Immobilisation corporelle en cours) –<br>op 31 Aménagement Rue de la Ferme d'en Bas :   | + 15 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de créer l'opération 31 « Aménagement Rue de la ferme d'en bas » et donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

## **2. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE ET QUINCY-VOISINS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Vu** la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

**Vu** la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **3. AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE COMPANS DU SMAEP DE LA GOËLE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-19 relatif aux conditions de retrait des communes membres d'un syndicat ;

**Vu** la délibération n°026\_2023 du 20 novembre 2023 par laquelle le comité syndical du SMAEP de la Goële, dont la commune de Compans est membres, a autorisé à l'unanimité le retrait de la commune de Compans du syndicat, pour la partie de son territoire déjà rattachée à une autre structure compétente en matière d'eau potable ;

**Vu** le courrier en date du 2 avril 2025 précisant que ladite délibération n'a pas été notifiée aux communes membres du syndicat ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article L 5211-19 du CGCT, le retrait d'une commune d'un syndicat est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions requises pour la création de l'établissement, et qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification, l'avis est réputé favorable ;

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au retrait de la commune de Compans au SMAEP de la Goële.

#### **4. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL**

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération n°25\_2023 en date du 19 septembre 2023, le foyer rural avait été ouvert aux locations extérieures et que les tarifs avaient été fixés comme suit :

- Location (du vendredi après-midi au dimanche soir) pour les Montgéens : 400 €,
- Location (du vendredi après-midi au dimanche soir) pour les personnes extérieures à la commune : 800 €,
- Caution : 2 000 €,
- En cas d'annulation moins d'un mois avant la réservation : 150 €.

M. le Maire propose de préciser que le tarif de 400 € applicable aux habitants de Montgé-en-Goële s'appliquera également :

- aux agents communaux de Montgé-en-Goële,
- ainsi qu'aux agents travaillant pour le syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Cuisy-Montgé-Vinantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'appliquer le tarif de 400€ aux agents communaux de Montgé-en-Goële et aux agents du syndicat RPI Cuisy-Montgé-Vinantes, pour la location du foyer rural.

#### **POINT D'INFORMATION DE M. LE MAIRE :**

Concernant l'aménagement du bout de la ruelle Saint Pierre, le projet sera réalisé en deux parties :

- La création d'un espace de retournement pour les camions de collecte.
- La plantation d'une haie le long des habitations accompagnée d'un dispositif de retenue des terres grâce à des pieux et des végétaux spécifiques. Il faudra également prévoir des recèpages et l'installation d'une barrière en bois afin d'empêcher le passage des voitures.  
Une demande de subvention a été déposée pour ces travaux et une réponse est attendue pour début septembre.

L'échange de terrains avec M. MEZIERE, situé ruelle Saint Pierre a été finalisé. La commune attend désormais que les derniers permis de construire soient déposés et les maisons achevées, avant de procéder à la création des places de stationnement.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Isabelle Guerroudj informe le conseil de la possible ouverture d'une classe supplémentaire à Vinantes, en raison d'un effectif très élevé prévu pour la prochaine rentrée : 182 élèves sont attendus pour la rentrée 2025.

Elle fait également un point sur les manifestations :

- Le 14/06 : MSL a organisé son traditionnel barbecue musical. Une belle réussite : beaucoup de monde, une ambiance conviviale et un nouveau groupe musical apprécié de tous.
- Le 27/06 : La caisse des Ecoles a organisé la kermesse des écoles, à Vinantes. L'évènement a réuni un grand nombre de participants et les enfants ont apprécié ce moment de convivialité.
- Le 13/09 : Cette année l'Intervillage se déroulera à Montgé-en-Goële
- Le 27/09 : Organisation de l'opération Nettoyons la Nature et inauguration du composteur partagé du cimetière en partenariat avec le SMITOM et VALORTRI.

Gérard DUBOIS informe le conseil qu'une réunion publique, organisée par l'Ile-de-France nature le 4 juin s'est tenue. A cette occasion, il a relayé le mécontentement des habitants sur plusieurs points : abattage d'arbres, entretien de la forêt et état de la mare. L'organisme Ile de France Nature a justifié les coupes des arbres comme nécessaires à l'éclaircissement de la forêt tout en précisant qu'aucun reboisement n'est prévu.

Face à cette situation, Gérard DUBOIS sollicite le soutien du conseil municipal pour adresser officiellement une demande à M. le Maire, afin qu'il interpelle Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile de France. L'objectif est de faire constater qu'Ile-de-France Nature ne respecte pas ses obligations ni les termes de la DPU. Le conseil accepte la proposition de Gérard DUBOIS.

Rémi PELLETIER, explique que deux plaintes liées à des dépôts sauvages sont en cours. La première a été déposée par la mairie de Vinantes concernant des dépôts de gravats. La seconde a été déposée en son nom propre pour des faits similaires. Il précise qu'il s'est porté partie civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

La Secrétaire de séance,  
Isabelle GUERROUDJ



Le Maire,  
M. Pascal HIRAUX

